



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



20 juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue en visioconférence à l'heure ordinaire des séances du conseil, le vingt juillet deux-mille-vingt (20 juillet 2020) à laquelle sont présents et forment le quorum:

MM Le conseiller Réjean Nantel
Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Gaétan Marier
Le conseiller Yvan Guindon
Le conseiller Michel Lefebvre

Est absente : MME La conseillère Louise Gaudreau

Sous la présidence du maire, M. Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

RÉS. 159.07.2020 SÉANCE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, lequel a été renouvelé par périodes successives;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.



4. **RÉS. 160.07.2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 20 JUILLET 2020**

1. **Prière/Moment de réflexion**
2. **Présences**
3. **Ouverture de la séance**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020**
6. **Appels d'offres et soumissions**
7. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Affichage du poste de responsable adjoint du service de l'urbanisme;
 - 7.2. Adoption de la politique numéro 2020-64 remplaçant la politique numéro 2011-45 relative aux achats municipaux afin que celle-ci concorde avec le règlement numéro 2019-311 portant sur la gestion contractuelle;
 - 7.3. Nomination d'une représentante à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
 - 7.4. Modification de la résolution numéro 117.05.2020 relative à l'embauche des employés étudiants;
 - 7.5. Mandat à un notaire pour deux (2) propriétés acquises lors des ventes pour défaut de paiement de taxes 2018;
 - 7.6. Embauche d'une chargée de projet pour le projet d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques;
 - 7.7. Nomination du Comité famille-aînés;
 - 7.8. Coopération intermunicipale avec les municipalités d'Amherst et La Minerve relativement à une ressource en communications;
 - 7.9. Autorisation de vente d'un terrain enclavé appartenant à la Municipalité;
8. **Travaux publics**
 - 8.1. Appropriation de fonds pour la réfection des murs de soutènement autour des bassins aérés;
 - 8.2. Appropriation de fonds pour l'achat de matériel granulaire;
 - 8.3. Appropriation de fonds pour des travaux de réfection à la salle Wilfrid-Machabée;
9. **Urbanisme et environnement**
 - 9.1. Présentation d'une demande dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);
 - 9.2. Mandat relatif à une analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable;
10. **Sécurité incendie et sécurité publique**
 - 10.1. Approbation de la résolution numéro 2020-03-383 telle que modifiée par la résolution numéro 2020-06-397 de la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides;
 - 10.2. Avis à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Laurentides et adoption du plan de mise en œuvre régional;
11. **Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Remboursement des frais d'inscription supplémentaire pour non-résident;



- 12. Bibliothèque
- 13. Période de questions
- 14. Avis de motion et règlements
- 15. Comptes
 - 15.1. Autorisation de dépenses et de paiements;
- 16. Varia
- 17. Période de questions
- 18. Levée de la séance ordinaire

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. **RÉS. 161.07.2020** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée

7.1 **RÉS. 162.07.2020** **AFFICHAGE DU POSTE DE RESPONSABLE ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME RÉGULIER**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur du service de l'urbanisme a été accordé à la responsable adjointe du service et que ce poste est donc vacant;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'affichage interne et externe, s'il y a lieu, du poste de responsable adjoint du service de l'urbanisme régulier, conformément aux dispositions de l'article 8 de la convention collective de travail en vigueur.

Adoptée

7.2 **RÉS. 163 .07.2020** **ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2020-64 REMPLAÇANT LA POLITIQUE NUMÉRO 2011-45 RELATIVE AUX ACHATS MUNICIPAUX AFIN QUE CELLE-CI CONCORDE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-311 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 2019-311 portant sur la gestion contractuelle le 21 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la politique relative aux achats municipaux doit s'harmoniser au règlement de gestion contractuelle.



Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter la politique numéro 2020-64 relative aux achats municipaux abrogeant et remplaçant la politique numéro 2011-45.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite politique.

Adoptée

**7.3 RÉS. 164.07.2020 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE À L'ÉGARD DE
LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU
QUÉBEC**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Nicole Bouffard, directrice des finances, soit nommée à titre de représentante de la Municipalité de Labelle à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, afin de signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

QUE la présente résolution soit en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation soit envoyé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Adoptée

**7.4 RÉS. 165.07.2020 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO
117.05.2020 RELATIVE À L'EMBAUCHE DES
EMPLOYÉS ÉTUDIANTS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier la résolution numéro 117.05.2020 relative à l'embauche des employés étudiants en remplaçant le nom de Marilou Desormeaux par celui de Marilou Beauregard.

Adoptée

**7.5 RÉS. 166.07.2020 MANDAT À UN NOTAIRE POUR DEUX (2)
PROPRIÉTÉS ACQUISES LORS DES VENTES POUR
DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2018**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



De mandater le bureau de notaires Dupré Bédard Janelle inc. de Labelle pour la réalisation des contrats d'acquisition des deux (2) immeubles acquis par la Municipalité lors des ventes pour défaut de paiement de taxes en 2018 et portant les matricules suivants :

- 1027-27-4003
- 0927-88-2655

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ces contrats pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

7.6 RÉS. 167.07.2020 EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET POUR LE PROJET D'ÉVEIL À LA LECTURE, À L'ÉCRITURE ET AUX MATHÉMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le protocole d'entente dûment signé du ministère de la Famille pour le projet « Sac à exploration et animations » (« projet »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le premier versement de la subvention du ministère de la Famille pour le « projet »;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le suivi, il est nécessaire d'embaucher une chargée de projet;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de Mme Marie-Jade Mayer à titre de chargée de projet pour le projet d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques pour un maximum de 244 heures s'échelonnant jusqu'au 5 août 2021.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail de Mme Mayer pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7.7 RÉS. 168.07.2020 NOMINATION DU COMITÉ FAMILLE-AÎNÉS

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Labelle de mettre à jour sa politique familiale municipale et son plan d'action incluant la démarche municipalité amie des aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés selon les étapes de la vie familiale;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la PFM – MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale – municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la PFM – MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



Que madame Nathalie Robson, chargée de projet, agisse au nom de la Municipalité en procédant à la création d'un comité famille – aînés (CFA) et que les personnes suivantes soient nommées en tant que membre dudit comité :

- Nathalie Robson, chargée de projet PFM - MADA
- Sophie Sigouin, directrice du service des loisirs de la culture et du tourisme
- Louise Gaudreau, conseillère responsable des questions familiales et aînés
- Suzanne Rivard, organisatrice communautaire CISSS des Laurentides
- Jean-Simon Levert, directeur à l'école le Tremplin
- Alexandra Bruneau, conseillère pédagogique au CPE l'Antre-temps
- Janick Nantel, directrice de la maison des jeunes de Labelle
- Martine Piché, directrice générale du Manoir Labellois
- Lise Caron, représentante de Viactive
- Nicole McNabb, représentante des aînés
- Denise Brassard, représentante des aînés
- Julie Marchilidon, représentante famille
- Noémie Biardeau, représentante famille
- Éric Samson, représentant famille

Le comité de la PFM – MADA aura pour mandat :

- D'assurer la mise à jour de la PFM – MADA et du plan d'action
 - En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - En recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille – aînés ».
- De proposer un projet de mise à jour de la politique et un plan d'action au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - En exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - En priorisant les éléments du plan d'action;
 - En favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale – municipalité amie des aînés;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM – MADA par le biais de madame Louise Gaudreau, responsable des questions familiales;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlements ou de politiques ayant une incidence sur la PFM – MADA;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer les principes « penser et agir famille » et « penser et agir aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (habitat du milieu, transport et mobilité, respect et inclusion sociale, participation sociale, loisirs, espaces extérieurs et bâtiments, santé et services sociaux, communication et information, sécurité).

Adoptée



7.8 **RÉS. 169.07.2020**

COOPÉRATION INTERMUNICIPALE AVEC LES MUNICIPALITÉS D'AMHERST ET LA MINERVE RELATIVEMENT À UNE RESSOURCE EN COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Labelle a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Amherst et La Minerve désirent présenter un projet de partage des ressources en communications dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de Labelle s'engage à participer au projet de partage d'une ressource en communications et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte que la Municipalité d'Amherst agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière, le cas échéant.

Adoptée

7.9 **RÉS. 170.07.2020**

AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN ENCLAVÉ APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis un terrain enclavé d'une superficie de 902 mètres carrés lors d'une vente pour taxes et que celui-ci ne lui est d'aucune utilité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain adjacent est disposé à l'acquérir au montant de l'évaluation municipale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la vente du lot numéro 5 224 430 à M. Étienne Charbonneau, propriétaire du lot adjacent numéro 6 286 965 au coût de 7 800\$, qui représente le montant de l'évaluation municipale.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente relatif à cette propriété pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée



8.1 **RÉS. 171.07.2020** **APPROPRIATION DE FONDS POUR LA RÉFECTION
DES MURS DE SOUTÈNEMENT AUTOUR DES
BASSINS AÉRÉS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de matériau granulaire auprès de la compagnie Pierres naturelles Durand pour réaliser la réfection des murs de soutènement autour des bassins aérés pour montant maximal de 40 000 \$.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense, en surplus de celle déjà affectée par la résolution numéro 009.01.2019 (dépense nette de 28 557 \$) soient appropriées de l'excédent affecté pour l'égout.

Adoptée

8.2 **RÉS. 172.07.2020** **APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT DE
MATÉRIEL GRANULAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de matériau granulaire supplémentaire pour les travaux dans différents chemins de la Municipalité pour un montant maximal de 30 000 \$ plus taxes applicables.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit appropriée de l'excédent non affecté dans la portion réservée aux infrastructures.

Adoptée

8.3 **RÉS. 173.07.2020** **APPROPRIATION DE FONDS POUR DES TRAVAUX
DE RÉFECTION À LA SALLE WILFRID-MACHABÉE**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de fermer le haut de l'escalier intérieur pour des raisons de sécurité et d'économie de chauffage;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les achats pour effectuer les travaux requis à la réfection du haut de l'escalier intérieur pour un montant maximal de 5 000 \$ taxes incluses.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit appropriée de l'excédent non affecté.

Adoptée



9.1 **RÉS. 174.07.2020**

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Labelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que M. Martin Ouimet, responsable de l'environnement, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 013.01.2020.

Adoptée

9.2 **RÉS. 175.07.2020**

MANDAT RELATIF À UNE ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon pour la réalisation d'une analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de Labelle, le tout conformément à leur offre de services du *23 juin 2020* au montant de 24 910 \$ plus les taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense, moins celle possiblement obtenue dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) soient prises à même l'excédent de fonctionnement affecté à l'aqueduc, poste budgétaire 02-470-00-419.

Adoptée

10.1 **RÉS. 176.07.2020**

APPROBATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-03-383 DE LA RÉGIE INCENDIE NORD-OUEST LAURENTIDES TELLE QUE MODIFIÉE PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-06-397

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'approuver le libellé de la résolution numéro 2020-03-383 telle que modifiée par la résolution numéro 2020-06-397 de la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides (RINOL) autorisant la modification de la facturation en lien avec l'entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages du 1^{er} mars 2018, faisant ainsi en sorte que la Municipalité sera remboursée pour l'ensemble des pompiers répondant à l'appel lorsqu'elle sera appelée en entraide et que cette entraide ne sera demandée que lors de situations d'urgence majeure, telles qu'un incendie confirmé.

Adoptée

10.2

RÉS. 177.07.2020

AVIS À L'ÉGARD DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES ET ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est en vigueur depuis février 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date d'entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse, une demande d'attestation de la conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que la MRC des Laurentides doit également déposer au ministère, avec son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé, un avis de chaque municipalité locale et régie incendie, le cas échéant, qui a participé à son élaboration;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle s'est opposée jusqu'à ce jour à ce projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée étant donné que l'application de l'entente d'entraide mutuelle à laquelle il faisait référence pénalisait la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides et la Municipalité de Labelle, en vertu de laquelle la Municipalité de Labelle sera remboursée pour l'ensemble des pompiers répondant à l'appel lorsqu'elle sera appelée en entraide et que cette entraide ne sera demandée que lors de situations d'urgence majeure, telles qu'un incendie confirmé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a transmis le 6 novembre 2019 à l'ensemble des municipalités de la MRC, à la Régie incendie des Monts et à la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides, le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et leur plan de mise en œuvre local du projet de schéma décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Labelle :

- Émet un avis favorable à l'égard de la version révisée du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie par la MRC des Laurentides transmise le 6 novembre 2019;
- Adopte le plan de mise en œuvre régional tel que transmis par la MRC des Laurentides.

QUE la présente résolution soit transmise à Madame Nancy Pelletier, directrice générale de la MRC des Laurentides.

Adoptée

11.1 RÉS. 178.07.2020 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRE POUR NON-RÉSIDENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que les enfants mineurs des familles domiciliées à Labelle puissent s'inscrire dans une ligue de baseball dans une autre municipalité, puisque ce sport n'est pas offert à Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les frais d'inscription supplémentaire pour non-résident à une ligue de baseball mineur soient remboursés au parent qui en fera la demande, et ce, sur présentation d'une preuve d'inscription, du reçu pour le paiement et d'une preuve expliquant les tarifs pour résidents et non-résidents, le tout jusqu'à un maximum de 200 \$.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

15.1 RÉS. 179.07.2020 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tel que présentées à la liste des déboursés et la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2020 au montant total de trois cent trente-quatre mille quatre-vingt-onze dollars et soixante et onze cents (334 091,71 \$).

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2019-312 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.



La secrétaire-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 180.07.2020 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 44.

Adoptée

Robert Bergeron
Maire

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Robert Bergeron
Maire